

M. P. CRAHAY
Directeur de la Direction des
Monuments et des Sites - AATL
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : CB/2043-0025/01/2007-077PU
N/Réf. : GM/BXL2.401 – BXL2.331/s.411
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard de l'Empereur et rue Villers. Tours Anneessens et de Villers.
Projet de valorisation de la première enceinte. Avis de principe.
Dossier traité par Charlotte Brunko.

En réponse à votre lettre du 26 mars 2007, réceptionnée le 5 avril, et concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 25 avril 2007, notre Assemblée a émis l'avis de principe suivant.

La demande porte sur un dossier très sommaire pour la valorisation de la tour Anneessens, ainsi que la réaménagement de ses abords. Elle s'inscrit dans le cadre du projet « Septentrion » dont l'ambition est *de concevoir un modèle vivant, évolutif et transférable de la ville durable, fondé sur la valorisation et l'appropriation par les habitants de leur patrimoine monumental, naturel et immatériel*. Pour le cas précis de la première enceinte de Bruxelles, il vise à permettre au public d'appréhender le patrimoine par la confrontation aux objets d'origine, en sollicitant l'expérience personnelle et en présentant divers moyens d'illustration.

Pour ce qui concerne la tour Anneessens, l'on propose de placer deux types de panneaux didactiques sur le site, à savoir un panneau d'identification situé à front de rue (à un endroit non spécifié dans le dossier), et deux panneaux thématiques placés sous les arcades de fondation de la tour, situées actuellement hors-sol. Les deux derniers dispositifs sont sensés évoquer le fait que ces arcades étaient enterrées à l'origine. Ils seraient auto-portants et donc non ancrés dans les vestiges. Aucune information n'a toutefois été fournie quant aux dimensions exactes, aux matériaux et couleurs de l'ensemble des panneaux.

De manière générale, la CRMS n'encourage pas la mise en œuvre et la surenchère de dispositifs didactiques tels que les propose la présente demande. Elle estime que cela ne met pas réellement en valeur le monument et peut nuire à la perception des vestiges qui doivent pouvoir « parler » pour eux-même. En effet, ce type d'éléments ajoutés pourrait aller à l'encontre même de l'objectif poursuivi, à savoir la confrontation immédiate avec l'objet patrimonial, puisque l'attention du visiteur risque de se focaliser dorénavant sur les objets didactiques et non plus sur le monument même. **Si la Commission peut souscrire au placement d'un panneau d'information à front de rue, s'inscrivant dans le parcours didactique le long du tracé de la première enceinte (à condition de lui fournir tous les détails du dispositif ainsi que du parcours), elle demande toutefois de renoncer à l'idée de remplir les arcades de fondations avec des panneaux**. Dans ce cadre, elle déplore que l'option de ré-enterrer les anciennes fondations n'ait pas pu être retenue. Elle estime que les informations que l'on souhaite communiquer aux visiteurs devraient être regroupées dans un point central, à savoir le Musée de la Porte de Hal, où une exposition permanente sur le sujet est prévue. Enfin, d'autres moyens pourraient être développés pour informer le visiteur durant le parcours.

La demande porte également sur l'intention d'ouvrir la tour Anneessens occasionnellement au public et d'y aménager une petite exposition composée d'une maquette de la tour, ainsi que de photographies actuelles de la première enceinte, présentées sur une frise de panneaux autoportants placée le long du mur courbe. **Tout comme pour les panneaux d'informations extérieurs, la CRMS demande d'être très attentif à ne pas encombrer l'intérieur de la tour et de préserver au maximum son authenticité et sa lisibilité**. Comme indiqué ci-dessus, elle demande de concentrer au maximum ce type d'informations dans un lieu central. Les vestiges même ne devraient, par contre, pas être utilisés comme support pour d'autres « événements » mais constituer eux-même le point focal des visites.

La demande comporte, en outre, une esquisse sommaire pour le réaménagement des abords immédiats de la tour, géré par l'IBGE. On prévoit un aménagement plutôt végétal et sinueux *intra muros* et un tracé rectiligne et minéral du côté *extra muros*. **La CRMS s'interroge sur la logique de cette proposition et demande de mieux tenir compte de la signification historique des anciens remparts dans la ville. En outre, elle attire l'attention sur la nécessité de rendre cet aménagement le plus sobre possible, non seulement dans un but de ne pas porter atteinte à la perception du monument même, mais également pour faciliter l'entretien et en assurer la durabilité**.

Enfin, la note explicative donne quelques indications sur l'éclairage existant et projeté. **Une fois de plus, la CRMS insiste sur la sobriété et sur le fait que ni l'éclairage même, ni l'installation technique qu'il serait nécessaire de mettre en place, ne doivent encombrer le site et les vestiges archéologiques ou nuire à leur perception**.

Pour ce qui concerne la tour de Villers, la note est encore plus sommaire ; elle mentionne la possibilité de la rendre accessible au public de manière permanente et d'installer également une « frise iconographique » à l'intérieur. **Outre le fait que la CRMS rappelle, pour ce point, ses réflexions développées ci-dessus pour la tour Anneessens, elle s'interroge sur l'opportunité de rendre la tour de Villers accessible de manière permanente, ce qui pourrait entraîner une série de problèmes (insécurité, vandalisme, etc.)**.

Pour conclure, la CRMS estime qu'il y a lieu de revoir les propositions à la baisse et de ne pas perdre de vue que la meilleure façon de mettre en valeur et de faire apprécier les vestiges importants de ce type est de les conserver et de les entretenir soigneusement et de laisser le visiteur les apprécier dans toute leur authenticité sans que son attention ne soit constamment dirigée vers des objets éducatifs ou des événements qui sont superposés à la « matière d'origine ».

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président